

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D020/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 6 avril à 14 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs du pôle de Beaumesnil de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 44 rue du Château – Beaumesnil - 27410 Mesnil en Ouche, sous la vice-présidence de Madame Martine VATINEL.

Date de convocation : 29 mars 2018

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 15

Votants : 15

Étaient présents : M. ARNAUD, Mme BINET, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme ERARD, M. KAREB, M. PALADE, Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame Brigitte BINET

Objet : Election du binôme du référent du pôle Enfance Jeunesse

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération D043/2017 du 14 avril 2017 par laquelle le Conseil d'Administration avait procédé à l'élection des binômes des référents des pôles du C.I.A.S., à savoir :

- Mme Cécile CASEY, administrateur binôme du référent du pôle Enfance Jeunesse
- M. Laurent PALADE, administrateur binôme du référent du pôle Autonomie
- M. Patrice ARNAUD, administrateur binôme du référent du pôle Insertion
- M. Pascal KAREB, administrateur binôme du référent du pôle Animation de la vie sociale

Cependant, au regard de la démission de Madame Cécile CASEY, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un membre binôme du référent du pôle Enfance Jeunesse, parmi les administrateurs issus de la société civile.

Aussi, Madame la Vice-Présidente invite les membres concernés à faire acte de candidature.

Aucun candidat ne se présentant, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du conseil d'administration de laisser vacante la fonction de binôme du référent du pôle Enfance Jeunesse et de présenter à nouveau cette délibération lors de la prochaine réunion du conseil. Ce délai permettra aux membres de la société civile d'étudier la possibilité de porter cette fonction au regard de leur(s) activité(s) respective(s).

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Accepte de laisser vacante la fonction de binôme du référent du pôle Enfance Jeunesse
- ↳ Prend note que cette délibération sera à nouveau proposée lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180406-18D020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2018